



## Nom de voie trop long

Par **feneix**, le **13/12/2019** à **20:37**

bonjour,rnrnLorsque j'ai emménagé il y a une trentaine d'années dans ma rue, celle-ci portait un nom (nom commun pas un nom propre) constitué de 12 caractères (espaces compris).rnrnPour mon adresse postale, tous mes titres de propriété, quittance electricité ,gaz, telephone feuille d'impot portaient ce nom de voie.rnrnOr depuis une dizaine d'années, la municipalité à changé la plaque signalétique de rue , pour rajouter au nom de la rue , un complément.rnrnLe "nouveau" nom de rue comporte maintenant 28 caractères (espaces compris)rnrnancien nom: RUE XX XX XXXXXXrnrnnouveau nom RUE XX XX XXXXXX YY YYYYYY YYYYYYrnrnje ne veux pas vous fournir le vrai nom de la rue mais c'est équivalent àrnrnanvciem nom : rue de la rosernrnnouveau nom (ridicule) : rue de la rose du pré du grand bois rnrnLes riverains ont continué à l'appeler avec l'ancien nom .(qui est en fait un abrégé du nouveau nom) et le facteur ne fait aucne distinstion entre l'ancien et le nouveau nom.rnrn**De même les quittances electricité, eau, gaz et les avis d'imposition ont conservé l'ancien nom**rnrnCependant les système GPS ont adopté le nouveau nom et si on donne à un livreur l'ancien nom de rue (ou nom abrégé) son GPS lui indique que cette voie n'existe pas !rnrnComment intervenir auprès du maire pour revenir à l'ancien nom et supprimer définitivement le nouveau nom pour éviter les confusions ?

Par **amajuris**, le **13/12/2019** à **20:48**

bonjour,rnrnsi le conseil municipal a décidé de changé le nom d'une voie, nouveau nom qui figure désormais dans un fichier appelé FANTOIR, il appartient à tous d'utiliser ce nouveau nom.rnrnen principe, ce fichier est produit et utilisé par la [Direction générale des Finances publiques, les service publics devraient mettre à jour leurs adressages](#).rnrnpour éviter la confusion, il faut cesser d'utiliser l'ancienne dénomination.rnrnsalutations

Par **feneix**, le **14/12/2019** à **13:54**

bonjour, pour éviter la confusion, il faut cesser d'utiliser l'ancienne dénomination  
Oui mais le problème ce n'est pas, nous, les riverains  
L'administration fiscale et les services qui fournissent les justificatifs de domicile (eau, gaz électricité) continuent à utiliser l'ancien nom ! !  
et même sur cadastre.gouv **la rue est toujours désignée sous l'ancien nom**  
il y a bien une anomalie que le conseil municipal doit corriger pour rétablir l'ancien nom ?  
un fichier appelé FANTOIR  
Quant à ce fichier dont j'ignorais l'existence et que je viens de télécharger , les deux noms y figurent alors que c'est une même voie.  
C'est quoi cette histoire de fous ?  
marre de ce nouveau nom qui, en plus , est trop long

Par **morobar**, le **14/12/2019** à **19:38**

Bonjour,  
Compte tenu de la personnalité en question, il doit y avoir des milliers de riverains à l'adresse ci-après qui bat en longueur la vôtre.  
Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny  
Cependant les système GPS ont adopté le nouveau nom et si on donne à un livreur l'ancien nom de rue (ou nom abrégé) son GPS lui indique que cette voie n'existe pas !  
Mon GPS de voiture réagit aux premières lettres du nom et fait des propositions.  
Pourquoi ne pas questionner la municipalité avec les arguments que vous avez développés ici ? Peut-être en réalité que le véritable nom de la rue était le complet, mais panneauté en abrégé ?